



Assemblée Générale de la Fédération de Pêche de l'Indre



Samedi 19 mars 2016
Salle des Fêtes de Belle-Isle
«Barbillat-Touraine»

ORDRE DU JOUR

1	Ouverture de la séance par Patrick LEGER Président de la Fédération de l'Indre des A.A.P.P.M.A.	3
2	Approbation compte rendu de l'Assemblée Générale de 2015	4
3	Discours annuel de Patrick LEGER	5
4	Compte rendu d'Activité 2015 par Jean-Marc TAUPIN, Président Délégué et Secrétaire Général	11
5	Compte rendu Financier 2015 par Pierre ROBIN, Trésorier Général	15
6	Rapport de la Commission Contrôle Comptable par Jean-Louis COUTURIER, Vérificateur aux comptes	17
7	Rapport de la Commission des Finances par Jean de TRISTAN	18
8	Projet de budget 2016 par Pierre ROBIN	19
10	Commission Promotion de la Pêche Par Jean-Marc TAUPIN	22
11	Compte-rendu des différentes Commissions et instances par Jean de TRISTAN	24
12	Compte-rendu de la Commission Logrami par Daniel BRIALIX	27
13	Médailles	31
14	Assemblée générale Extraordinaire	32

**Ouverture de la séance par Patrick LEGER
Président de la Fédération de l'Indre
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**

Mesdames, Messieurs, Messieurs les Présidents, chers collègues,

Je vous souhaite la bienvenue et je déclare cette Assemblée Générale ouverte.

Je remercie la présence des personnalités suivantes :

- Madame Christine RODRIGUEZ Adjointe au Chef de Service Service Eau, Forêt, Espaces Naturels Direction Départementale des Territoires de l'Indre
 - Monsieur Robert CHAZE, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Indre
 - Monsieur Marc FLEURET, Président de l'Agence de Développement Touristique de l'Indre, adjoint au maire, délégué aux sports représentant Monsieur Gil AVEROUS, Maire de Châteauroux, excusé,
 - Monsieur Jacques BOISARD, Président de Fariots Boischaut Sud,
 - Monsieur Michel RAIX, administrateur de la Fédération de Pêche de la Creuse,
 - Monsieur Christian LEDOUX, représentant Monsieur Gérard GENICHON, Président de la Fédération des Chasseurs de l'Indre
 - Les retraités du Conseil Supérieur de la Pêche et de l'ONEMA Georges CARNET et Jacques CLAUZADE,
 - Mes amis des associations de pêche de l'Indre : Aigurande, Ardentes, Argenton/Creuse, Bagneux, Bêlâbre, Bénavent, Buzançais, Chabris, Chaillac Châteauroux, Châtillon/Indre, La Châtre, Chitray, Concrémiers, Ecueillé, Eguzon, Fléré la Rivière, Issoudun, Langé, Liniez, Lye-Villentrois-Faverolles et Luçay-le-Mâle, Lys-Saint-Georges, Martizay, Mauvières, Mers-sur-Indre, Meunet-Planches, Mézières en Brenne, Mouhet, Palluau / Indre, Pellevoisin, Prissac, Saint-Gaultier, Saint-Genou, Saint-Hilaire, Saint-Plantaire, Sainte-Sévère, Scoury, Tournon-St-Martin, Valençay, Varennes / Fouzon, Vendoeuvres, La Vernelle, Vicq-sur-Nahon, Villedieu et.
 - Ainsi que mes collègues et amis membres du Conseil d'Administration de notre Fédération.
- Sont excusés :
- Monsieur Alain LESPINASSE, Préfet de l'Indre,
 - Monsieur Jean-Yves LALLART, sous-préfet de Le Blanc
 - Monsieur Jean-Paul CHANTEGUET, Député de l'Indre,

- Madame Isabelle BRUNEAU, Député de l'Indre,
- Monsieur Denis LEGRET, Président de l'Entente Halieutique du Grand-Ouest,
- Monsieur Paul DUCHEZ, Président de la Fédération de la Hte-Vienne des A.A.P.P.M.A.,
- Messieurs Francis BAILLY, Président de la Fédération de Pêche de la Vienne,
- Monsieur Jacky MARQUET, Président de la Fédération de Pêche de l'Indre-et-Loire.

Sont également excusées les associations suivantes : Arthon, Le Blanc, Mérigny, Poulaines, Reuilly.

- Sont absentes les associations suivantes : l'Association de Pêche amateurs aux engins et aux filets.

Avant de commencer notre Assemblée Générale, je vous demanderais de bien vouloir respecter une minute de silence pour ceux qui nous ont quittés cette année.

- Monsieur Tony OLIRA, membre de bureau de l'A.A.P.P.M.A. de Buzançais,
- Monsieur Jean PERROT, membre de bureau de l'A.A.P.P.M.A. de Chaillac,
- Monsieur Pierre RICHARD, ancien Président de l'A.A.P.P.M.A. d'Ecueillé,
- Monsieur Robert PEGUÉ, vice-Président de l'A.A.P.P.M.A. de Fléré-la-Rivière.

Je vous remercie.

- Chapitre 2 -

Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale 2015



**Discours de Patrick LEGER
Président de la Fédération**

Mesdames, Messieurs,

Pour cette Assemblée Générale marquant la fin d'un très long mandat, je vais vous présenter un état des lieux concernant les milieux aquatiques et l'halieutisme. Enfin, je terminerai par la conclusion d'un rapport demandé par l'ETAT sur la biodiversité confirmant nos positions et nos inquiétudes.

Concernant les milieux aquatiques :



En 2010, nous parlions du **Grenelle de l'environnement** et nos dirigeants n'étant pas avares d'engagements, il avait été décidé d'obtenir pour 2020 plus de 20% de production d'électricité dite « propre » d'origine éolienne ou solaire, mais aussi et plus inquiétant par l'hydroélectricité dont on connaît l'impact sur les milieux aquatiques et ce, malgré la loi sur l'eau de 2006 qui rappelait les objectifs de bonne qualité des eaux ainsi que la libre circulation des poissons et des sédiments. D'où notre interrogation sur l'envie des pouvoirs politiques d'aborder sérieusement la problématique eau.

Cette même année, lors d'une pêche électrique réalisée pour une étude sur les éclusées de la Creuse, nous avons découvert des tacons, **des jeunes saumons en amont d'Argenton**. Cette découverte était tout simplement extraordinaire après 80 ans d'absence.



En effet, depuis l'arasement du barrage de Maisons Rouges et l'aménagement de celui de Descartes, des grands migrateurs comme les aloses et les lamproies marines frayaient dans la Creuse. La présence de saumons ne faisait que conforter l'importance de la gestion des débits, mais aussi de celle des barrages.

En 2011, les doutes de l'année précédente se confirmaient, avec cette phrase du Président de la République « **l'environnement, ça commence à suffire** » ! Effectivement, nous ne cessons de constater depuis cette époque un laisser-aller de l'Etat qui reste surtout à l'écoute de certains lobbies et les différentes Lois qui sortent ne cessent de faire régresser la protection des cours d'eau.



En 2012, La Gestion de l'Eau était au centre de nos débats du fait de l'état des nappes phréatiques et des cours d'eau, rappelez-vous nous sortions d'une situation de **sécheresse décennale**, nappes comprises. Une question se posait : comment gérer cette crise annoncée, sachant que déjà des lobbyings faisaient pression à tous niveaux pour obtenir des dérogations et des subventions pour l'aménagement de retenues dites de substitution.

Alors que nous cumulons les années de sécheresse, au lieu d'apprendre à économiser l'eau et à restaurer la ressource, on continue cette fuite en avant et on consomme toujours plus.

Cette année - là, grande nouvelle, après 10 ans d'attente, la **concession d'Eguzon** était enfin signée ! Avec impatience, nous attendions le Règlement d'eau devant tenir compte de nos résultats d'étude sur l'impact des éclusées, des débits restitués, mais aussi les incidences sur les migrateurs et sur la reproduction des poissons.

Déjà, nous nous interroguions sur les faiblesses de l'Etat du fait du manque de moyens humains et, malgré leur technicité et leur dévouement, ils ne pouvaient plus répondre à toutes leurs missions.

Nous constatons également la nouvelle position du Conseil Général en matière d'aide au financement des travaux sur rivières, puisqu'elle était réduite de 75 % à 40 %, limitant ainsi les possibilités de développement de programmes de restauration de cours d'eau.

Enfin, toujours en 2012, le **classement des rivières** était attendu, notre département étant concerné pour 18 rivières sur 4 axes différents. Ce classement est très important puisqu'il a une incidence sur la continuité écologique. Mais déjà s'élevaient des voix opposées à ce projet, notamment la Chambre d'agriculture et le Conseil Général qui n'en percevaient pas l'intérêt général.

En 2013, année d'élections nationales, les faits majeurs de l'année ne resteront pas dans les annales et je vous faisais part d'un Etat faible, du laxisme du Préfet, de l'explosion de lobbyings et de la remise en question par certains des Lois environnementales. Nous nous interroguions alors sur le financement des Agences de l'eau et sur la représentation de la population au sein de leur conseil d'Administration.

Toujours en 2013, la FNSEA lançait des campagnes de dénigrement pour démontrer les «aberrations» de la politique de l'eau qui conduisent selon elle, aux inondations catastrophiques comme celles du Var. On lançait alors le 5^{ème} programme Nitrate et celui-ci était comme les précédents qu'un énorme bluff, sachant que les engagements de la profession agricole ne seront pas tenus et que l'Europe va pénaliser lourdement la France.

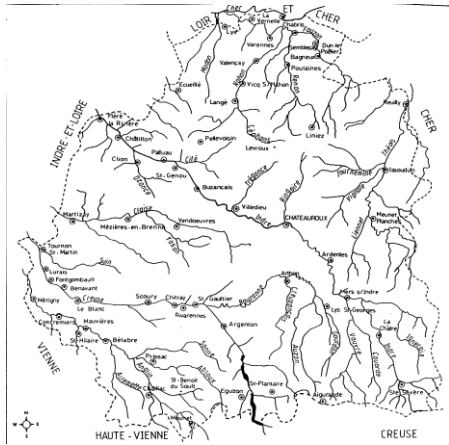
En 2014, nous étions confrontés à des situations et des positions difficilement acceptables de la part de l'Etat et de certains Elus. Innocemment, je croyais que l'Etat régalien existait, malgré des défaillances de plus en plus fréquentes, beaucoup de lenteurs dans le traitement de dossiers et des décisions contraires à la loi.



Au niveau départemental, nous ressentions ces prises de position et des autorisations étaient données en dépit du bon sens. C'était le cas de la microcentrale de **Fontgombault**, mais aussi sur d'autres dossiers sur l'axe Creuse (le Moulin Neuf par exemple).

Plus positif et toujours en 2014, nous nous impliquons très fortement dans les **Contrats Territoriaux**, depuis le bassin du Fouzon au nord jusqu'à celui de l'Anglin au sud. GEMAPI venait de naître, cette loi qui attribue, à compter du 1^{er} janvier 2018, **une nouvelle compétence aux communes et à leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)**.

L'année 2015 a vu nos craintes se confirmer, non seulement sur des dossiers nationaux mais aussi départementaux. En résumé, nous avons la nette impression qu'on n'applique plus les réglementations environnementales. La Ministre de l'environnement n'est d'ailleurs pas avare en courriers adressés aux Préfets, les invitant à avoir une interprétation très large de la loi. C'est le cas notamment de la **carte des cours d'eau** et de la **continuité écologique**, entre autres.



Les effets ne se sont pas fait attendre, alors que la carte des cours d'eau était terminée avec quelques points à vérifier, soudainement tout était à refaire, la FDSA voyait des fossés partout, les résurgences n'étaient plus des rivières et bien d'autres excès étaient avancés. Les élus ne reconnaissaient plus la carte validée et revenaient sur les décisions de leurs Conseils municipaux. Les pisciculteurs ne trouvaient plus de rivières en Brenne, que des fossés, partout des fossés et plus de sources, même celles signalées sur les cartes IGN par exemple. Le résultat de tout cela ? Une carte des cours d'eau amputée de plus de 30 % sur lesquels nous nous battons encore aujourd'hui.



Sur un autre sujet, concernant les moulins, il existe en aval de la Roche-bat-l'Aigue un moulin qui turbine et produit de l'électricité sans autorisation depuis 2009 ! Encore un qui profite des largesses de l'administration et ne respecte bien sûr pas ses engagements tant au niveau du débit réservé, que de la réalisation de travaux obligatoires.

De ce fait, pour ces deux dossiers (carte des cours d'eau et hydroélectricité), nous avons fait un recours gracieux auprès du Préfet avant de lancer une action en justice.

Concernant l'halieutisme :



En 2010, la recherche de nouveaux **dépositaires** était un exploit, ce réseau subissait la même évolution que l'ensemble de la société, en s'étiolant principalement dans le milieu rural. Nous devons alors trouver d'autres solutions :

- la recherche de nouveaux partenaires,
- la **vente par internet** ou par correspondance.
- la vente centralisée à la Fédération au nom des A.A.P.P.M.A.

En 2011, alors que notre pêche de loisir de **l'anguille** est réglementée par un plan de gestion depuis 2009, la pêche maritime et estuarienne, sous couvert du programme de repeuplement des anguilles en France, voit la pêche autorisée aux pêcheurs professionnels avec des quotas de capture excessifs, plus de 44 tonnes dont **40% sont réservés au repeuplement**. Heureusement, grâce à la mobilisation des Fédérations de Pêche, nous réussissons à faire infléchir le vote de la Commission de Bassin ! De nombreux projets de déversement de civelles et de soutien financier aux pêcheurs professionnels étaient annulés.

Nous continuons également d'assurer la promotion du loisir pêche, d'autant que nos rivières et nos paysages sont attractifs et que la mise en valeur du tourisme pêche reste encore à développer auprès des acteurs locaux.





En 2012, je vous parlais de la **Police de la Pêche**, c'était la débâcle ! Seuls les gardes de l'ONCFS faisaient quelques contrôles. Heureusement que nous compensions en partie cette lacune avec nos agents et vos nouveaux gardes-pêche particuliers.



2012 était aussi une année riche pour notre Loisir Pêche. Nous venions de recruter Freddy RENAUD comme Animateur Pêche, un nouveau métier dans le Département, ce qui a permis de mettre en place les **Ateliers Pêche Nature** par exemple, ainsi que de nombreuses animations.



Nous organisons toujours et encore le **Salon de la Pêche**, une belle réussite, et nous continuons également le développement du site de **Neuilly-les-Bois**, un bel investissement grâce à toutes les AAPPMA.



En 2013, nous avons encore investi dans l'**achat de terrains riverains** (Palluau, Chatillon), une politique



soutenue depuis ce mandat pour l'intérêt des pêcheurs.

Déjà nous commençons à préparer le renouvellement de nos bureaux d'associations. Rappelez-vous, je vous demandais de commencer à faire du démarchage auprès de vos adhérents du fait de l'obligation des deux années d'adhésion.

En 2014, je vous parlais des efforts que vous faites pour maintenir cette exception française des associations de Pêche que l'on nous envie et qui intéresse certains pour des raisons financières évidentes. La réalisation d'une étude sur le **poids économique de la pêche en France** faisait apparaître des résultats intéressants. La pêche de loisir en France représente une production de 2.1 milliards d'euros et une création de valeur ajoutée de 920 millions d'euros. En terme d'emplois, 25 millions d'euros pour environ 1 000 employés sont consacrés directement à l'emploi local au titre des rémunérations. Le bénévolat a été évalué à 3500 emplois temps plein. Le coût de la gouvernance locale de l'environnement représente 600 000 euros par an. Concernant les milieux aquatiques, au moins 18 millions d'euros sont dépensés par an en faveur de leur restauration. Le tourisme génère un montant de dépenses pour les séjours de pêche de 2 millions d'euros. Je demandais que notre département prenne conscience de ce nous pouvons apporter dans l'économie locale.



Enfin, je vous reparlais encore des futures élections qui auront lieu fin 2015 pour les associations et dans le premier trimestre 2016 pour le conseil d'Administration de la Fédération.

En 2015, la préparation du **renouvellement de nos Conseils d'Administration** était au centre de nos

préoccupations. Déjà certains Présidents annonçaient la fin de leur association, d'autres étaient préoccupés pour trouver un remplaçant ou un Trésorier, ce qui corroborait nos inquiétudes passées.

Le conseil d'Administration et moi-même, nous vous remercions pour cet engagement, certes difficile pour quelques-uns mais rassurant sur votre volonté pour que perdure notre loisir et la défense des milieux aquatiques.

Nous préparons aussi le **20^{ème} Salon de la Pêche de Châteauroux** qui, sans le travail préparatoire de tous les salariés de la Fédération et des bénévoles, n'aurait pas eu la réussite que vous connaissez.

Les **saumons** étaient encore là, ils semblent maintenant installés sur la Creuse. Nous en avons malheureusement retrouvés des morts au moment de la canicule de juillet, mais aussi de nouveaux juvéniles en septembre et surtout, nous avons observé des frayères naturelles en décembre.

L'étiage important dû à la **situation climatique** nous obligeait à fermer la pêche à la Truite dès Juillet afin de protéger la population de salmonidés. Bien nous en a pris, car le résultat de nos pêches électriques s'est avéré particulièrement intéressant.



En conclusion :

Pour conclure, sachez que nous venons de recevoir un rapport sur la **mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité** et, sans faire d'égocentrisme, celui-ci confirme complètement nos questionnements et nos inquiétudes. Sans complaisance et pourtant réalisé par des hauts fonctionnaires de l'Etat, en voici quelques passages avec un vocabulaire plus modéré contrairement au mien :

- Une **gouvernance fonctionnelle mais fragilisée par des collectivités peu impliquées** du fait d'un contexte économique maussade et des incertitudes liées à l'évolution de l'organisation territoriale. Si certaines s'impliquent dans les démarches territoriales, la plupart reste encore en retrait sur la prise en compte des enjeux environnementaux.
- Le **risque de non-atteinte des objectifs de la DCE** concerne les pollutions diffuses d'origine agricole et l'hydro morphologie dégradée.
- La profession agricole, après avoir été plutôt dans une posture défensive ces dernières années, semble désormais sur l'offensive (exemple de la contestation croissante sur la police de l'environnement et les contrôles, ou sur la directive Nitrates avec des revendications particulièrement fortes pour « remettre à plat » le dispositif). **Les rapporteurs affichent leur scepticisme sur la capacité d'aboutir à une réduction significative des teneurs en nitrates dans les masses d'eau.**
- Les démarches de restauration de la **continuité écologique** des cours d'eau sont engagées, mais les choix techniques à privilégier et l'argumentaire sous-jacent font parfois encore l'objet de débats entre services.
- Les **zones humides** continuent globalement de régresser dans les départements audités.
- Les **compétences nécessaires** à la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité sont en place dans les services et établissements publics de l'État, et ces compétences sont reconnues des partenaires. Du fait de la faible possibilité de recours à des recrutements externes, compte-tenu des plafonds d'emplois qu'ils ont à respecter, les services départementaux font souvent face par des redéploiements internes aux besoins générés par le traitement des dossiers parfois très complexes

de police administrative. Ces redéploiements sont exigeants en termes de formation et d'accompagnement et la transmission des compétences (compagnonnage) repose sur un faible nombre d'agents.

- Dans le domaine de l'eau, les Conseils Départementaux sont impliqués en appui technique et financier aux communes rurales, mais ils sont en revanche peu présents sur les problématiques de lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole. »

La conclusion des rapporteurs est la suivante : « du fait d'un contexte d'incertitudes institutionnelles, de l'engagement des acteurs et des partenaires locaux, du durcissement du positionnement de la profession agricole et face aux pressions à la fois fortes et variées qui impactent les milieux naturels, l'atteinte des objectifs des directives européennes et priorités nationales ne pourra passer que par la **définition au niveau local de stratégies d'action claires, partagées et portées politiquement, ainsi que par la poursuite des efforts de sensibilisation et de mobilisation des partenaires** (au premier rang desquels les collectivités). »



Je vous laisse adaptée ces réflexions aux différents contextes départementaux que vous connaissez et vous remercie de votre attention.

Compte-rendu moral et d'activité pour l'exercice 2015
par le Président délégué et secrétaire général, Jean-Marc TAUPIN

Mesdames, Messieurs, Bonjour,

Le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois en 2015, les 11 mars, 10 juin, 7 octobre et 5 décembre. Les vœux et souhaits présentés par les AAPPMA ont été étudiés lors de la réunion des Présidents le 7 février 2015 à La Châtre.

Comme vous le savez, un temps fort de cette année a été l'élection des nouveaux Conseil d'Administration des AAPPMA. C'est à cet effet que notre bureau fédéral, ainsi que les membres du personnel a reçu le 26 septembre en 2 département. L'objet de cette réunion étant de préciser le formalisme très strict lié à cette élection.



Malgré nos craintes de perdre 2 ou 3 associations (voir plus) par manque de candidats, la perte s'est limitée à une seule association (Clion sur Indre) qui malgré l'implication des membres sortants de cette AAPPMA n'a pas pu être maintenu en vie. Les avoirs de Clion seront donc mis à disposition de l'AAPPMA de Châtillon après accord de l'administration.

Malgré certaines difficultés, il semblerait donc qu'à l'heure à laquelle je vous parle les AAPPMA ont toutes reconstitué leurs bureaux.

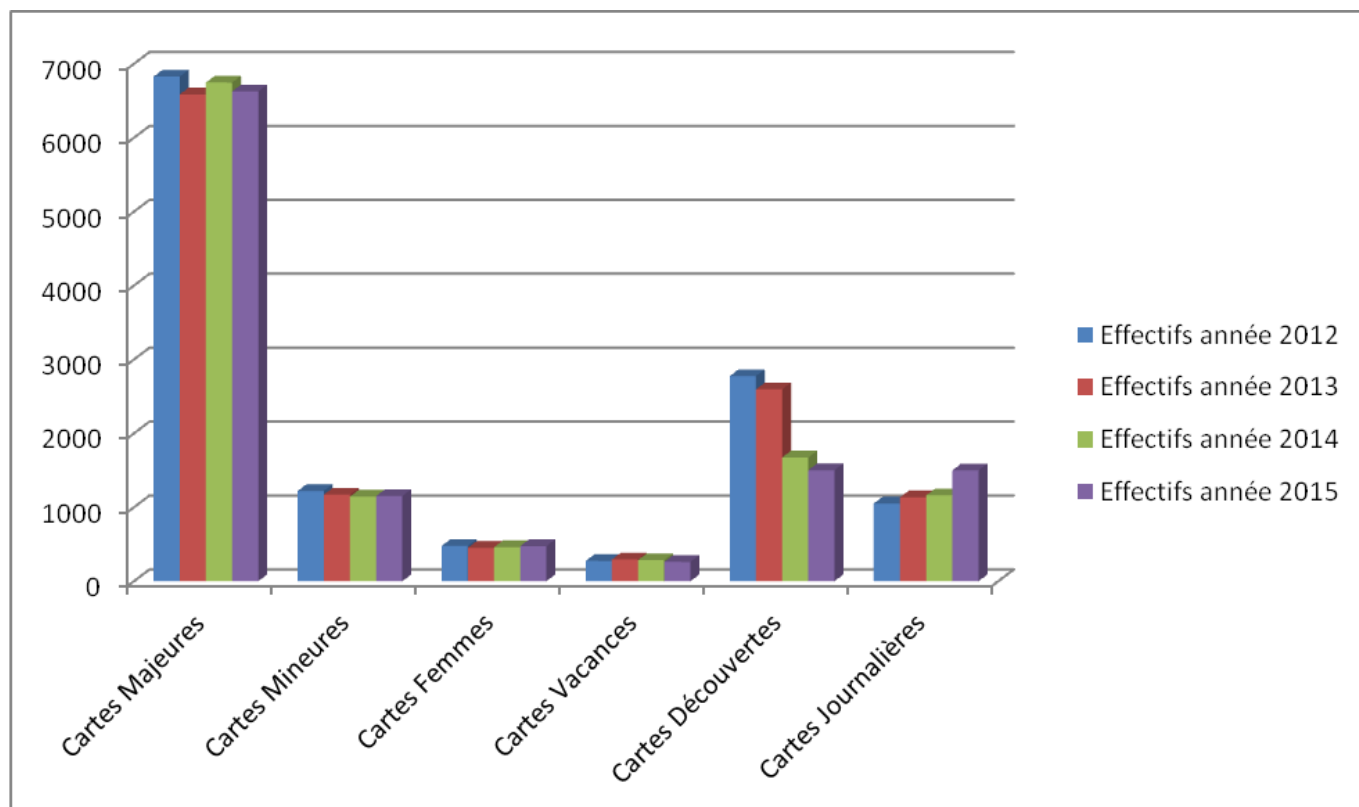
Toujours en ce qui concerne l'activité de votre Fédération, mes collègues, membres des différentes commissions et moi-même avons assisté à de nombreuses autres réunions, avec notre organisme de tutelle, la D.D.T. notamment, et nos nombreux partenaires, conventionnés ou non.

Les résumés de ces réunions vous ont été transmis directement, ou par l'intermédiaire des comptes-rendus des Conseils d'Administration.

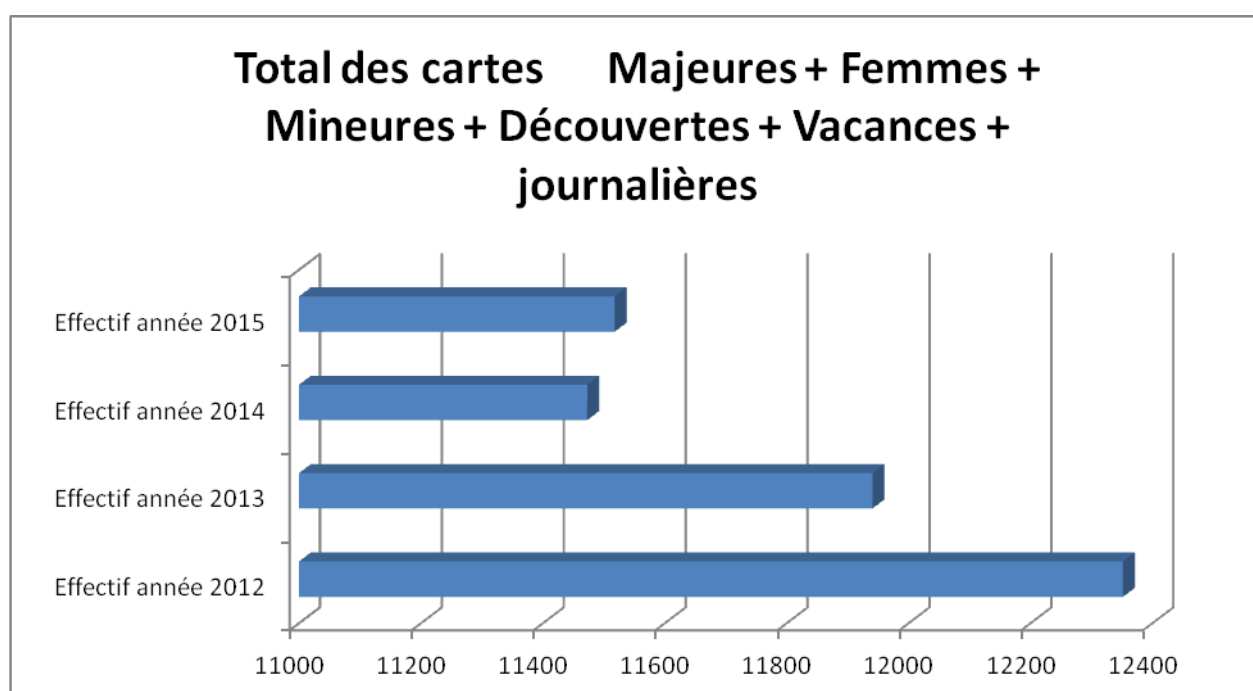
Le point sur nos effectifs :

Je vous invite maintenant à regarder la projection de différents graphiques pour vous détailler l'évolution de nos effectifs sur les dernières années, je pense que ce type de présentation est plus parlant que n'importe quelle litanie de chiffres.

VENTES	Effectifs année 2012	Effectifs année 2013	Effectifs année 2014	Effectifs année 2015	Gain ou perte 2015	% Gain ou perte 2015
Cartes Majeures	6827	6587	6747	6627	-120	-1.78%
Cartes Mineures	1221	1171	1145	1153	8	0.70%
Cartes Femmes	478	452	460	475	15	3.26%
Cartes Vacances	275	294	286	261	-25	-8.74%
Cartes Découvertes	2775	2595	1674	1502	-172	-10.27%
Cartes Journalières	1051	1136	1161	1500	339	29.20%



VENTES	Effectif année 2011	Effectif année 2012	Effectif année 2013	Effectif année 2014	Effectif année 2015	Gain ou perte 2015	% Gain ou perte 2015
Total des cartes Majeures + Femmes + Mineures + Découvertes + Vacances + journalières	12716	12352	11941	11473	11518	45	0.39%

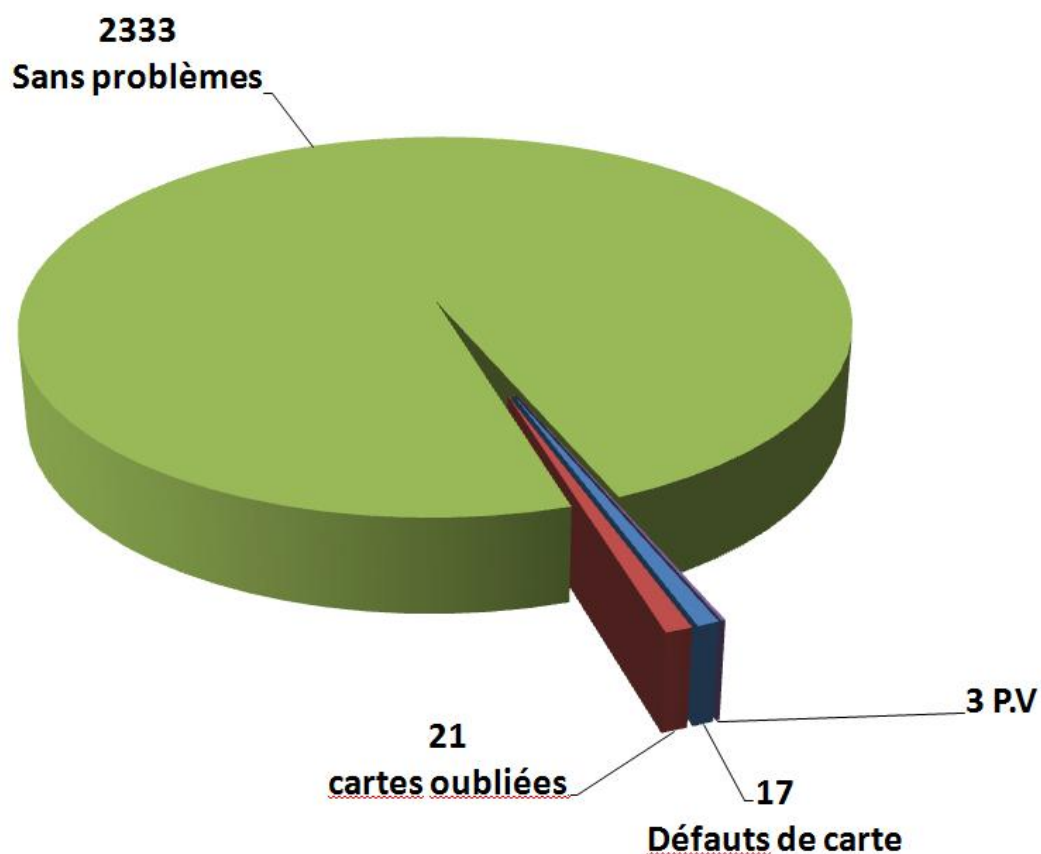


Contrôles garderie :

Gardes Pêche Particuliers Comparatif Bilan Garderie (Fédérale+GPP)						
	Nombre de contrôles	Nombre total de personnes contrôlées	Défauts	Oublis	Sans problèmes	nombre de P.V
2013	204	1509	10	13	1485	1
2014	317	2444	35	27	2382	7
2015	439	2374	17	21	2333	3

Effectifs contrôlés

Résultats : 2374 contrôles comptabilisés par 20 GPP



Travaux réalisés par nos équipes :

Tous les ans une cinquantaine de kilomètres de berges sont ainsi entretenus.

Je pense qu'il est bon de rappeler la règle : l'équipe intervient sur les seuls secteurs pour lesquels les AAPMA sont titulaires de baux. La demande de travaux doit être faite en fin d'année par l'intermédiaire de l'imprimé qui a été remis aux Présidents lors de la réunion du 7 février. Il faut savoir que compte tenu des contraintes liées au contrat de travail des membres de l'équipe, il est difficile de faire face à toutes les demandes, mais sachez également que le planning est établi de manière à ce que tout le monde y retrouve son compte.



Travaux sur notre siège rue des Etats Unis, l'aménagement et la rénovation de la salle de réunion et du bureau du Président ont été réalisés

Alevinages :

2500	Truitelles	Céphons	Alevins	400 €
				700 €
4500	Brochets fingerling	Lac Roche au Moine et lac d'Eguzon		2 230 €
10000	Alevins vésiculés Brochets fingerling	Frayère Mail Saint-Gildas	Aappma Vieille Gaule	
		Frayère artificiel Forges de l'Isle		
350 kg	Truites Fario	Rempoissonnement promotionnel	Budget	4 800 €

Alevinages Etangs Neufs :

90 kg	Tanches	Plan d'eau « les Fontaines »
790 kg	Carpes	Plan d'eau « les Epinettes » (Carpodrome)
		Plan d'eau « les Fontaines »
100 kg	Gardons	Plan d'eau « les Fontaines »
200 kg	Gardons	Plan d'eau « les Vinaires » Bassodrome
70 kg	Brochet	Plan d'eau « les Fontaines »
40 kg	Back-Bass	Plan d'eau « les Fontaines »

Mon propos de l'année passée faisait état d'un partenariat avec le plus proche voisin du complexe halieutique. Ce partenariat est maintenant formalisé, ce qui signifie que nous avons à notre disposition la gestion piscicole libre de ses étangs, ce qui nous permet de gérer de façon autonome les plans d'eau de Neuillay-Les-Bois avec un programme pluriannuel de pêche d'étang et d'empoissonnement. Le principe est donc le suivant : tout ce qui concerne le grossissement et l'élevage est réalisé chez notre voisin, et le fruit de cette exploitation est transféré dans nos étangs pour l'halieutisme. Il s'agit donc d'une gestion en interne réservée au Complexe des Etangs Neufs et qui concerne seulement certaines espèces de poissons.

Compte-rendu financier 2015
par Pierre ROBIN, Trésorier Général

Le compte rendu financier 2015 est satisfaisant et correspond dans ses grandes lignes aux prévisions établies et validé par la commission de contrôle comptable et présenté au premier conseil d'administration le 11 mars 2015.

Le Bilan comptable de l'exercice 2015 fait apparaître un résultat positif de **6 165,43 euros**. Celui-ci se décompose de la manière suivante :

Le 21/03/2016

Compte de résultat synthétique

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

FEDERATION DE PECHE DE L'INDRE

Edition du : 01/01/2015 au 31/12/2015

Hors simulation

Avec brouillard

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)		
Achats d'approvisionnement	893	4 164	Production stockée		44 985
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		613 912
Autres charges externes	171 886	150 887	Subventions d'exploitation	39 997	
Impôts, taxes et versements assimilés	6 765	5 489	Autres produits	627 056	
Rémunération du personnel	253 118	248 052	Produits financiers	3 679	7 578
Charges sociales	99 520	94 694			
Dotations aux amortissements	18 988	9 591			
Dotations aux provisions					
Autres charges	99 431	116 290			
Charges financières					
TOTAL (I)	650 601	629 167	TOTAL (I)	670 732	666 475
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	65 063	53 900	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	51 271	23 253
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	715 664	683 067	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	722 003	689 728
BENEFICE OU PERTE	6 165	6 661			
TOTAL GENERAL	721 829	689 728	TOTAL GENERAL	722 003	689 728

BILAN SYNTHETIQUE**FEDERATION DE PECHE DE L'INDRE**

Edition du : 01/01/2015 au 31/12/2015

Avec brouillard

Hors simulation

ACTIF	Exercice N		N-1		PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilitisations incorporelles					Capital		
- Fonds commercial					Ecart de réévaluation		
- Autres	11 636	11 217	419	419	Réserves :		
Immobilitisations corporelles	1 044 048	344 595	699 453	655 983	- Réserve légale		
Immobilitisations financières	2 267		2 267	2 267	- Réserves réglementées		
TOTAL I	1 057 951	355 812	702 139	658 669	- Autres		
Actif circulant :				440	TOTAL I	549 974	551 966
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Report à nouveau	417 475	413 507
Marchandises					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	6 165	6 661
Avances et acomptes versés sur commandes					Provisions réglementées	126 334	131 798
Créances :							
Clients et comptes rattachés	1 485		1 485		Provisions pour risques et charges (II)	247 929	199 826
Autres	(97 755)		(97 755)	(134 587)	Dettes		
Valeurs mobilières de placement	116 439		116 439	114 125	Emprunts et dettes assimilées		
Disponibilités (autres que caisse)	306 908		306 908	370 081	Avances et acomptes reçus sur commandes		
Caisse	659		659	219	Fournisseurs et comptes rattachés	500	1 196
TOTAL II	327 736		327 736	350 278	Autres	821	119
Charges constatées d'avance (III)	5 490		5 490	6 014	TOTAL III	1 321	1 315
TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 391 176	355 812	1 035 365	1 014 961	Produits constatés d'avance (IV)	41 535	69 943
					TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	840 760	823 050

Compte rendu de la Commission de contrôle comptable

Pour l'année 2015

par M. Jean-Louis COUTURIER

La Commission de contrôle comptable s'est réunie au siège de la Fédération de l'Indre pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique le 07 octobre 2015 à 9 h 30 pour examiner les écritures comptables du 1^{er} semestre 2015.

La Commission était composée de :

M. BLANCHARD Alain, Président de l'A.A.P.P.M.A. de Scoury

M. COUTURIER Jean-Louis, Trésorier de l'A.A.P.P.M.A. Lye-Villentrois

M. GOSGNACH Jean, Trésorier de l'A.A.P.P.M.A. de Pellevoisin

Le contrôle a été fait en comparant les écritures comptables et les pièces justificatives. Les sondages de contrôle ont porté sur 598 pièces soit 83 % des écritures du premier semestre.

Pour le second semestre, la Commission de contrôle comptable s'est réunie le 09 mars 2016 à 9 h 30.

La Commission était composée de :

M. BLANCHARD Alain, Président de l'A.A.P.P.M.A. de Scoury

M. COUTURIER Jean-Louis, Trésorier de l'A.A.P.P.M.A. Lye-Villentrois

M. GOSGNACH Jean, Trésorier de l'A.A.P.P.M.A. de Pellevoisin

Les sondages ont porté sur 642 pièces soit 85 % des écritures du deuxième semestre.

Sur l'ensemble des rapprochements il n'a été décelé aucune anomalie entre les écritures et les pièces comptables.

Merci pour le travail effectué par les A.A.P.P.M.A. et la Fédération.

Rapport de la Commission des Finances par Jean de TRISTAN

L'exercice 2015 n'a été marqué par aucun fait notable. Il se situe dans la continuité des exercices précédents avec un résultat légèrement supérieur aux prévisions...

En ce qui concerne les dépenses, le budget qui a été voté, lors de l'assemblée générale de l'année dernière, a été respecté, sauf pour quelques postes, par suite du retard ou de l'anticipation de travaux ou d'acquisitions. Ces quelques écarts relèvent des aléas toujours possibles mais difficilement prévisibles. Ce résultat tend à prouver, si cela est encore nécessaire que, dans toutes ses activités, la Fédération maîtrise parfaitement ses coûts de fonctionnement.

Pour les recettes, il convient de rappeler que celles-ci proviennent essentiellement de deux sources différentes, sur lesquels la Fédération a peu ou pas de possibilités d'action. Il y a, d'une part, la vente des cartes de pêche qui relève du bon vouloir des pêcheurs, parfois rebuté par des conditions climatiques défavorables ou par d'autres facteurs et,

d'autre part, des aides provenant d'organismes divers dont la générosité peut varier, d'une année sur l'autre, en fonction des crédits dont ils disposent et d'autres critères. Dans ce contexte, l'établissement de la prévision annuelle des recettes qui conditionne l'activité de la Fédération, est une opération délicate qui nécessite beaucoup de prudence mais aussi la prise de risques.



Le Budget prévisionnel 2016
par Pierre ROBIN, Trésorier Général

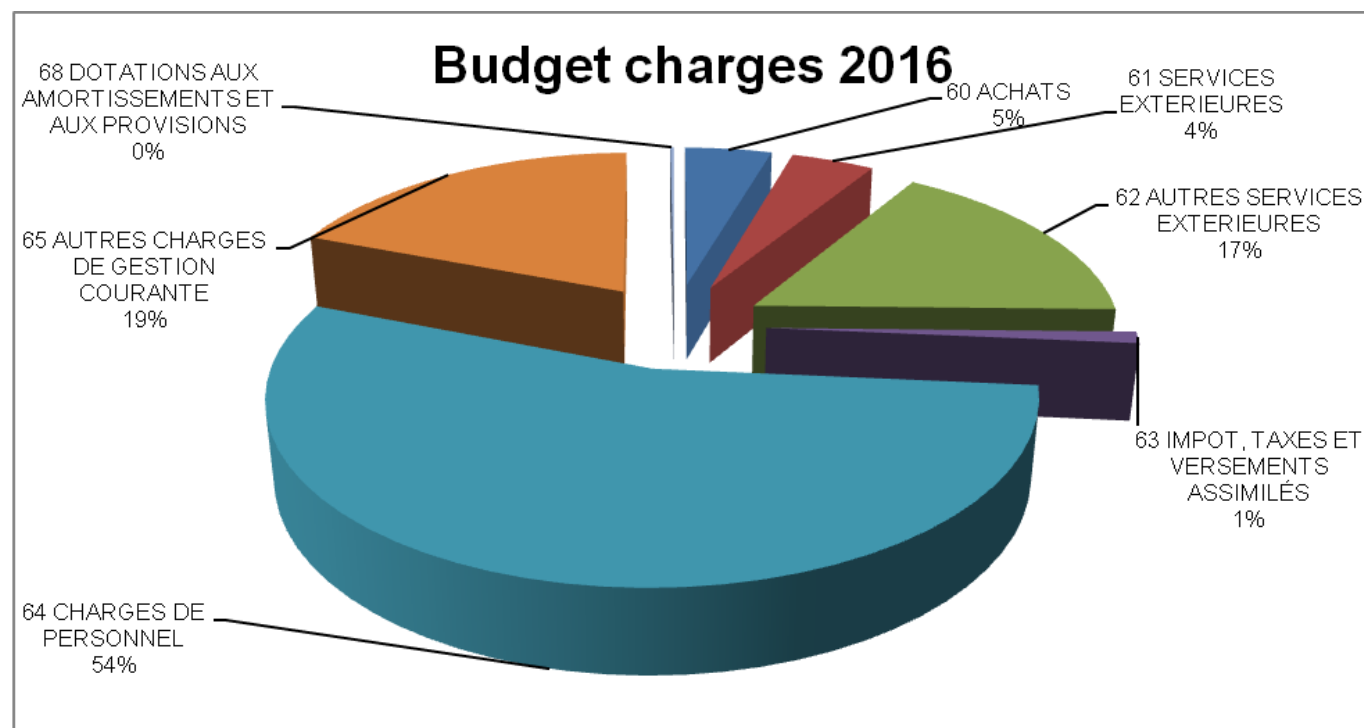
Présentation de la prévision budgétaire 2016

le budget a été soumis et validé par la commission de finances le 9 Mars 2016, il se décompose comme suit :

Le budget 2016 reste cohérent dans la mesure où nous prenons en compte une prévision de baisse des ventes de cartes dont je vous rappelle que c'est la principale source de nos rentrées. Voici le détail :

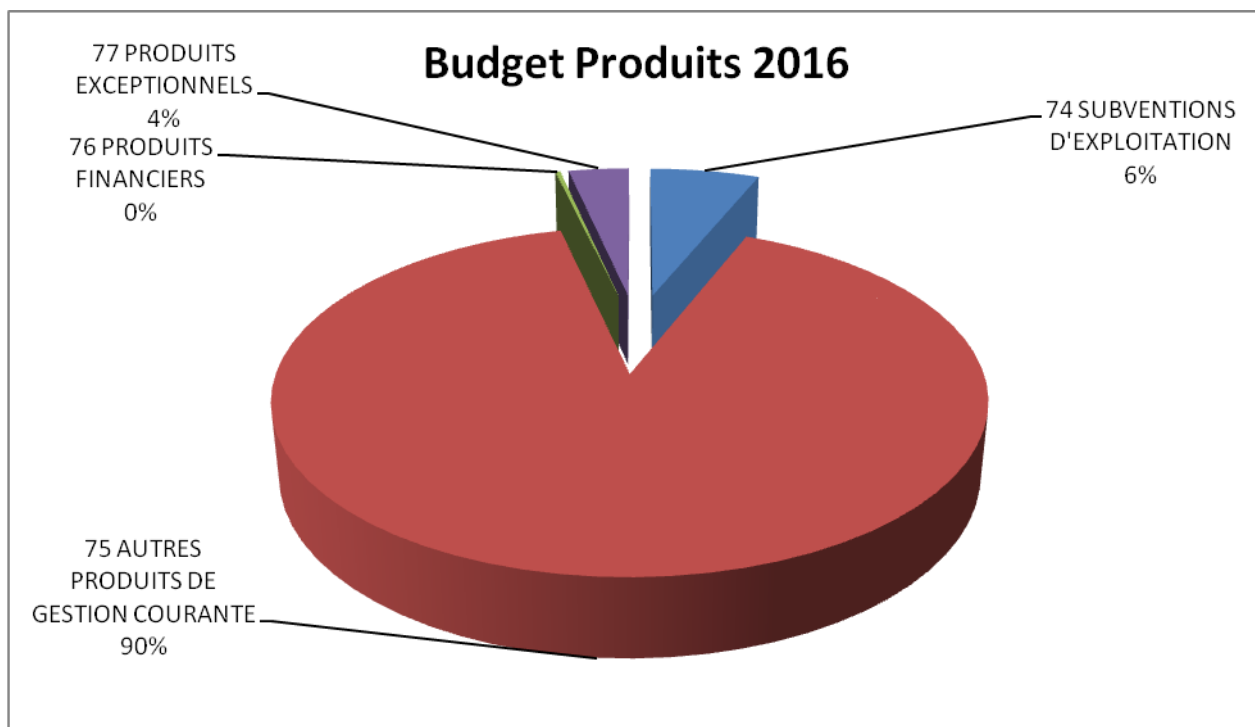
a) Prévision des charges en 2016 :

COMPTES	PREVISION DES CHARGES EN 2016	Budget 2016
60	ACHATS	30 800.00
61	SERVICES EXTERIEURES	29 519.00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURES	112 817.00
63	IMPOT, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	7 302.00
64	CHARGES DE PERSONNEL	372 074.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	129 608.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	1 274.00
	TOTAL DES CHARGES	683 394.00



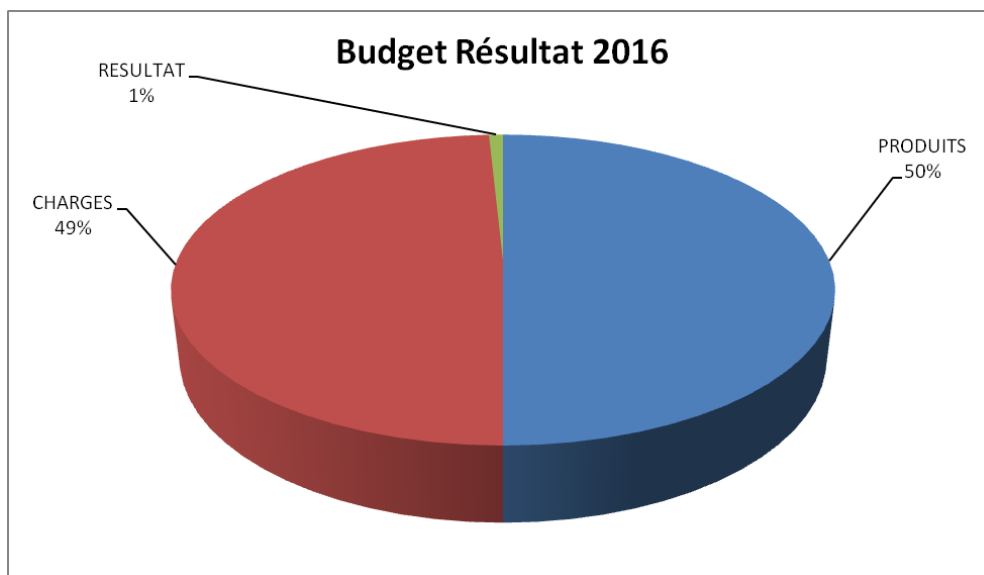
b) Prévision des Produits en 2016 :

COMPTES	PREVISION DES PRODUITS EN 2016	Budget 2016
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	42 565.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	626 597.00
76	PRODUITS FINANCIERS	2 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	23 563.00
	TOTAL DES RECETTES	694 725.00



1. Budget prévisionnel du résultats 2016

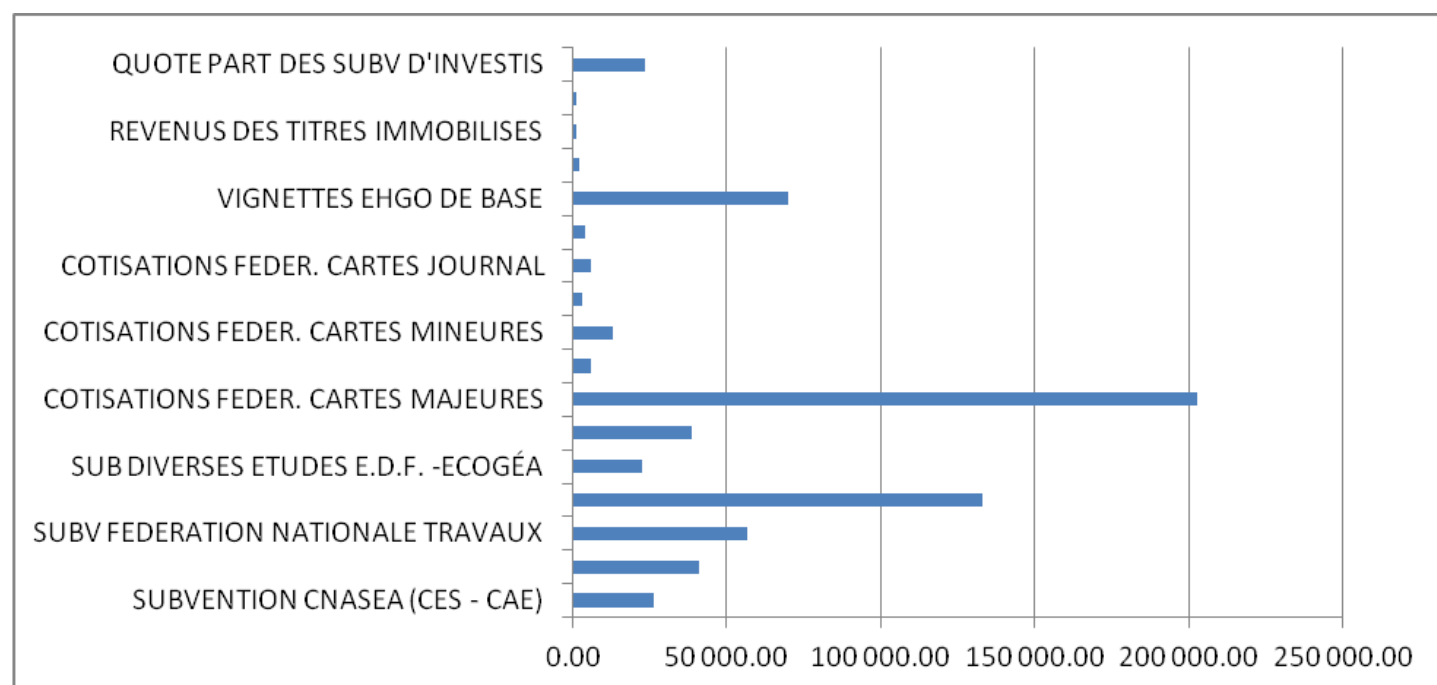
PRODUITS	694 725.00
CHARGES	683 394.00
RESULTAT	11 331.00



Cette prévision comme d'habitude sera affinée en Septembre en fonction des remontées des ventes.

Ci-dessous vous trouverez un graphique plus détaillé concernant la part de rentrés dans le montant total des produits 2016.

PREVISION DETAILLÉE DES RENTRÉES EN 2016	€
SUBVENTION CNASEA (CES - CAE)	26 148.00
SUBVENTION AGENCE EAU	41 000.00
SUBV FEDERATION NATIONALE TRAVAUX	56 488.00
SUBV FEDERATION NATIONALE POSTES	133 000.00
SUB DIVERSES ETUDES E.D.F. -ECOGÉA	22 609.00
SALON DELA PECHE REC DIV	38 470.00
COTISATIONS FEDER. CARTES MAJEURES	202 852.00
COTISATIONS FEDER. CARTES FEMME	5 888.00
COTISATIONS FEDER. CARTES MINEURES	13 050.00
COTISATIONS FEDER. CARTES HEBDOMAD.	3 072.00
COTISATIONS FEDER. CARTES JOURNAL	5 720.00
COTISATIONS FEDER. CARTES DECOUV	4 200.00
VIGNETTES EHGO DE BASE	70 100.00
PARTIC AAPPMA REPAS A.G. +REUN	2 000.00
REVENUS DES TITRES IMMOBILISES	1 000.00
INTERETS LIVRET CE ET CA	1 000.00
QUOTE PART DES SUBV D'INVESTIS	23 563.00



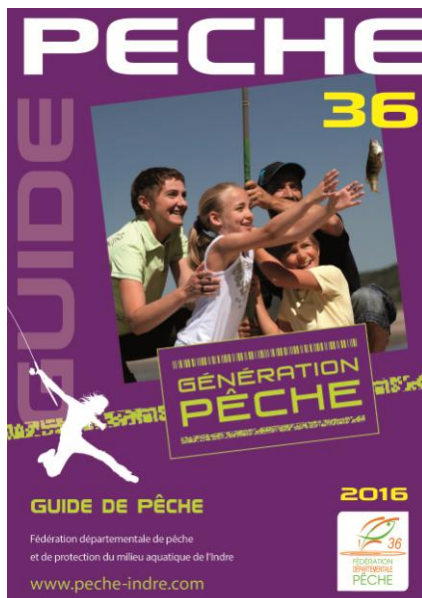
Je vous remercie de votre attention.

Compte-rendu d'activité de la Commission Promotion de Jean-Marc Taupin

Je me bornerai dans mon propos de cette année aux actions promotionnelles les plus importantes.

Les animations sous toutes leurs formes sous la houlette de notre animateur Freddy RENAUD, comme vous le constaterez sur le Power Point.





Le guide de la pêche :

Je pense qu'il est l'organe le plus important du volet communication.

Les plus grands canaux de distribution étant vous, les détenteurs de carte puisque vous en avez tous (ou presque) eu entre les mains. Il est largement diffusé au Salon de la Pêche et toute l'année sur les différents Salons Nationaux par notre partenaire l'A.D.T.I (association de développement du touristique de l'Indre) tiré à 17000 exemplaires ce guide peut être téléchargé sur le site internet de la Fédération. Un développement de cette diffusion est prévu.

LES PARTENAIRES



Le concours du plus gros poisson avec une centaine de prises enregistrées cette année restera un bon cru. Merci aux partenaires, VIGÉAN, CREDIT AGRICOLE, NR, ERDF et RTE.



Finale départementale des jeunes pêcheurs qui a lieu tous les ans en septembre au complexe halieutique des Etangs Neufs et qui réunit 60 ou 70 pêcheurs issus des concours qualificatifs organisés par les AAPPMA.

Le Salon de la Pêche, les 5, 6 et 7 février 2016

Oui s'agissant d'une manifestation qui a lieu en tout début d'année, j'ai pris l'habitude de parler du dernier Salon, donc en l'occurrence le 20^{ème}. Même si à mon avis tout a été dit. Nous avons fait venir 16 000 personnes cette année encore ce qui constitue pas un record, mais nous ne cherchons pas à établir un record mais seulement à pérenniser la renommée de cette manifestation, en ayant un seul objectif, mobiliser nos pêcheurs et faire que les exposants y retrouvent leur compte, économiquement et qualitativement. Et là je pense que cet objectif a été atteint.



Le complexe halieutique des Etangs Neufs

La fréquentation est en légère hausse notamment pour les deux étangs en no-kill avec de très belles prises dans le bassodrome. Sur l'étang des Fontaines les résultats sont plus mesurés notamment à cause de la présence des poissons chats. Un important alevinage complémentaire a été réalisé notamment suite à la vidange d'un nouveau plan d'eau dans le cadre du partenariat avec Monsieur DESIRE.

Je vous remercie et suis prêt à répondre à vos interrogations.

**Compte-rendu sur l'activité de la Fédération
au sein de différentes commissions et instances
par Jean de Tristan**

Comme chaque année, il m'est demandé de vous donner un rapide aperçu sur certains dossiers relatifs à des opérations qui, de près ou de loin, concernent directement ou indirectement l'halieutisme et le monde de la pêche. Ces opérations, souvent assez complexes, s'étalent, en général, sur plusieurs années, ce qui m'amène à les évoquer à plusieurs AG, au risque de me répéter ce que j'essaie d'éviter.

Commençons par le plus ancien, Natura 2000, pour vous donner quelques chiffres. Sur la période 2007-2013, de l'ordre de un milliard d'euros ont été consacrés, en France, à la politique Natura 2000. Ce dispositif européen qui doit contribuer à enrayer la perte de biodiversité dans les pays de l'union européenne, couvre 6,9 millions d'hectares en France dont 30% de terres agricoles. Pour la période 2014-2020, le Ministère de l'Ecologie a estimé à 200 millions par an les besoins globaux du financement du programme Natura 2000.

Second dossier: la Trame Verte et Bleue dont l'objectif est, je vous le rappelle, d'enrayer la perte de la biodiversité par la préservation, la gestion et la restauration des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines et, notamment agricoles en milieu rural.

Son élaboration se fait au niveau des bassins de vie. Elle nécessite un travail très important d'identification et de localisation de la faune et de la flore réalisé par des spécialistes. Pour ce faire, ceux-ci utilisent toutes les connaissances déjà acquises et les complètent par une recherche sur le terrain.

Au fur et à mesure de l'avancement de ce travail, se tiennent des réunions qui réunissent les représentants de tous les acteurs du territoire concerné, sous la forme de groupes de travail, de comité techniques ou de comité de pilotage. Elles permettent de faire un rendu des connaissances acquises et des trames qui se dessinent, de prendre en compte les remarques des uns et des autres, de confronter des points de vue parfois divergents voire antinomiques et de valider ce qui a fait l'objet d'un consensus.

Au terme de ce long processus, les trames qui ont été retenues sont cartographiées. Il convient alors de partager les résultats du diagnostic et les enjeux identifiés dans cette première phase de travail, de permettre aux élus locaux de s'exprimer sur leurs projets de territoire et d'échanger avec l'ensemble des acteurs, pour identifier collectivement les thématiques prioritaires à retenir, pour l'élaboration du programme d'actions visant à conforter la biodiversité et les supports de ses déplacements dans le paysage.

A ce jour, l'état d'avancement de ce dossier est variable selon les bassins de vie. La fédération a été peu impliquée dans son élaboration, sans doute parce que ceux qui en avaient la charge, ont raisonné avant tout trame verte, la trame bleue étant préexistante. Ceci est néanmoins regrettable bien que nous aurions eu du mal à participer à toutes les réunions, à l'échelle du département.

Troisième dossier : les contrats territoriaux, sujet déjà abordé ces deux dernières années.

Je vous rappelle que pour répondre à la Directive Cadre sur l'Eau, l'Agence de l'Eau s'appuie sur les Contrats Territoriaux, pour réduire les différentes sources de pollution ou de dégradation

physique des milieux aquatiques. Ils répondent à des programmes d'actions s'étendant sur une période de cinq ans.

A ce jour, près de 400 Contrats Territoriaux sont engagés sur le bassin Loire-Bretagne. A titre indicatif, ils peuvent concerner la préservation et la gestion des chevelus de cours d'eau, la restauration hydromorphologique du lit des rivières, l'aménagement de frayères piscicoles, la restauration du fonctionnement hydraulique d'obstacles à la continuité piscicole, la gestion des zones humides, etc.....

Dans notre région, en règle générale, ces contrats sont signés entre des syndicats de rivières, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région Centre. La Fédération est également engagée dans ces procédures. Elle s'implique fortement dans toutes les étapes techniques (états des lieux, diagnostics) et dans les programmes politiques (avis sur les programmes d'actions) voire comme partenaire financier partiel.

Six Contrats Territoriaux sont actuellement en cours, dans le département de l'Indre.

Bassin du Fouzon : contrat piloté par le Syndicat Mixte du Pays Boischaut Nord et cinq Syndicat Intercommunaux d'Aménagement de Rivières. L'état des cours d'eau et leurs diagnostic sont terminés. Les programmes d'actions qui vont être mis en oeuvre ont été validés par les élus locaux..



Contrat en cours sur l'Arnon, cours d'eau riverain entre le Cher et l'Indre. A son actif, d'importantes actions de restauration de la continuité écologique réalisées à St. Georges-sur-Arnon et pilotées par la commune.

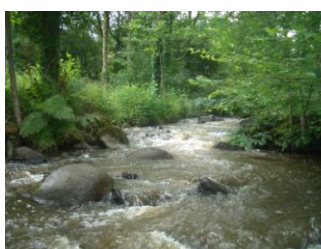
Indre aval (Villedieu-Buzançais) : contrat signé le 8 Juillet 2015, piloté par la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne. Quelques premières actions ont été réalisées en 2015, sur la ripisylve, sur des points d'abreuvement du bétail et sur des frayères à brochets.

La Claise : Contrat conclu en 2013 et piloté par le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement et la Mise en Valeur de la Brenne. Objet : restauration de la Claise et de ses affluents sévèrement dégradés, notamment sur le plan hydraulique, ce qui nécessitera un travail de longue haleine.



La Creuse: fait l'objet d'un projet de Contrat Territorial piloté par le PNR. L'étude de son état initial et de celui de certains de ses affluents est terminée. Il reste à élaborer un programme d'actions cohérent et ambitieux pour cette rivière et ses poissons migrateurs. Le rétablissement de la continuité piscicole demeure l'enjeu prioritaire.

L'Anglin : un projet de Contrat Territorial, piloté par le Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Anglin, vient d'être récemment lancé. Un bureau d'études a été sélectionné pour réaliser l'étude préalable et le recensement des ouvrages perturbants.



Les enseignements que l'on peut tirer des retours d'expérience, dans ce domaine, peuvent se résumer ainsi :

- il faut une volonté politique locale et un partenariat fort avec les usagers, pour une bonne mise en oeuvre effective de toutes ces

actions, en faveur des milieux aquatiques ;

- il importe d'avoir des études préalables, état des lieux et diagnostics, de grandes qualités, pour asseoir des programmes d'actions établis sur des bases solides ;

- il faut partager l'analyse et la déclinaison des objectifs avec les acteurs locaux pour réussir à engager le programme ;

- l'accompagnement du Contrat Territorial par un technicien de rivières est la colonne vertébrale du programme d'actions où s'articulent travaux et pédagogie avec les acteurs du territoire, permettant de démontrer et de justifier l'efficacité des actions proposées ;

- l'engagement collectif des différents partenaires techniques et financiers du Contrat Territorial est la condition essentielle de son efficacité et la résultante d'une animation bien menée.

Compte-rendu de l'A G du Logrami du 25-11-2015 par Daniel BRIALIX

C'est en présence d'une trentaine de personnes représentant 22 fédérations, Patrick Bruno et moi même pour l'Indre, que c'est déroulée l'AG du Logrami à Orléans.

Après l'introduction du président Guinot, rappelant les 25 ans du Logrami et l'évolution des personnels, la présentation des comptes par Aurore Baizez faisant apparaître un résultat positif et une saine gestion validée par les commissaires aux compte.

La présentation des études 2014 / 2015:

Tout d'abord un rapide tour d'horizon sur les dossiers, leurs processus d'obtention des subventions et le rapprochement des tableaux de en un seul.

Les comptages 2014 concernant l'Indre + Vichy (2015).

A Descartes: saumons 101 (204), aloses 902 (749), lamproies 17 370 (23 740), les anguilles jaunes 4 (5), blanches 5 (4).

A Châtelleraut: saumons 7 (10), aloses 469 (322), lamproies 21 038 (33 138), les anguilles jaunes 1282 (296), blanches 2 (1).

A Vichy: saumons 595 (1 177), aloses 6 (67), lamproies 0 (0), les anguilles jaunes 34 (0), blanches 2 (1).



On est en 2014 à 5% des quantités d'aloses dénombrées en 2007. Cela permet de souligner la gravité de la situation et l'intérêt d'aller plus avant dans la connaissance sur cette espèce. Nous avons mis beaucoup d'énergie sur le saumon mais, il ne faut pas que l'alose disparaisse du bassin, nous n'en sommes qu'à quelques milliers.

Le suivi des lamproies : En 2014, les conditions nécessaires pour réaliser le suivi ont été réunies tardivement. En conséquence, seule la recherche des fronts de colonisation a été effectuée. Les conditions météorologiques n'ont pas permis d'établir un front de migration précis pour la Vienne, mais les géniteurs de lamproie semblent être restés sur la partie basse du bassin, avec un linéaire moyen colonisé de 271 km. Les lamproies se sont reproduites sur la Creuse, la Vienne, la Gartempe ainsi que sur certains de leurs affluents. Cependant, par rapport à la moyenne des années précédentes et bien que les effectifs aux stations de comptages aient été assez importants (respectivement 17 000 et 21 000 individus aux stations de Descartes et de Châtelleraut). la Creuse et la Vienne semblent avoir été colonisées plus en aval en 2014.

Mme Baisez souligne que la lamproie est méconnue et finalement peu étudiée. De nombreux éléments du cycle de vie manquent encore et les études que nous portons sont du domaine de la connaissance de l'espèce. Par exemple les amplitudes et périodes de migration sont tout juste abordées.

Le suivi de la reproduction de l'Alose : En 2014, pour la première fois un suivi complet d'une saison de reproduction de l'alose a pu être réalisé sur la frayère de Châtelleraut. Compte tenu de sa localisation en milieu urbain, la pose d'enregistreur n'a pas pu être mise en place, des opérateurs ont donc dû suivre en totalité la période de reproduction. Le suivi s'est déroulé sur 88 nuits (du 14 avril au 10 juillet) et a nécessité plus de 409 heures de présence humaine à proximité de la frayère. Un total de 6 684 bulls a pu être entendu.

Le nombre de bull a permis d'estimer en moyenne la présence de 2 442 géniteurs sur la frayère, soit 5 fois plus que le nombre d'aloses contrôlés en migration à la station décomptage (située 1 km en amont). En additionnant les passages à la station de comptage et l'effectif de géniteurs estimés, un minimum de 2 911 aloses a migré sur la Vienne en 2014. Ce chiffre ne représente cependant pas la totalité de l'effectif d'aloses du bassin de la Vienne, une partie d'entre elles ont en effet pu migrer sur la Creuse, alors qu'une autre partie a pu se reproduire plus en aval où plusieurs sites de reproduction sont connus.

En 2007, une dizaine de milliers d'aloses a été contrôlée à la station de comptage de Châtelleraut. Ces comptages ne prenaient alors pas en compte les géniteurs se reproduisant à l'aval. En comparaison, les résultats de l'année 2014 semblent donc faibles et inquiétants sur le devenir de la population.

La migration de la Grande alose s'effectue à 96,5% de jour à Decize et 93,4% à Vichy, sur la période 1998-2014. La migration est donc diurne. Après l'augmentation des débits, les Aloses attendent une baisse de ce dernier pour que la température de l'eau augmente et que cette dernière soit plus favorable au déclenchement de la reproduction (température de déclenchement de la reproduction de 16°C).

La survie sous graviers : L'opération de survie sous gravier 2013-2014 a mis en évidence des pourcentages de survie allant de 55,1% à 83,66% selon les sites, pour une moyenne tous sites confondus de 75,1%. Ces résultats indiquent que les conditions d'incubation des oeufs sont bonnes. Les taux de survie des oeufs obtenus en 2014 sont les meilleurs obtenus sur l'ensemble des affluents du bassin de la Loire depuis la réalisation des premières études en 2009.

Cette étude menée en 2013-2014 sur les bassins de l'Allier et de l'Alagnon permet d'améliorer de nouveau la connaissance sur le potentiel productif de ces cours d'eau.

Nous pouvons en conclure que les secteurs étudiés peuvent accueillir la reproduction du saumon atlantique tout en assurant une bonne survie des oeufs jusqu'à l'éclosion. Ainsi, tous les efforts doivent être faits pour améliorer les conditions de franchissement des ouvrages et l'accès de ces zones à forts potentiels productifs.

Les tacons : Un marché pour le repeuplement; Evidemment un seul prestataire peut répondre puisque les conditions du marché ne peuvent être réunies que par la pisciculture de Chanteuges. Il y a en théorie une prise en compte des frayères naturelles avec un non déversement 500 m autour d'une frayère naturelle. Cependant, de façon chronique depuis le début de la production, il y a toujours beaucoup plus d'alevins produits par rapport à la demande du marché.

Sur la Gartempe, le problème est la non distinction entre les natifs et les déversés qui ne permet pas aujourd'hui de dresser un bilan de reconquête de ce bassin. Nous avons réalisé des pêches printanières avant déversement qui ont permis d'attester de la reproduction naturelle sur cet axe.

La capture de géniteurs à Vichy : Le bilan de l'année de piégeage de 2014 montre que toutes opérations confondues le temps de piégeage ne représente qu'environ 20% du temps de migration à ce niveau de l'axe. Les 35 jours d'échantillonnage ont permis la capture de 74 saumons. Pour autant, cette opération de piégeage est très impactante avec une part des saumons qui ne passent pas le jour où ils sont vus devant la vitre qui augmente de 5 à 31,8% entre les jours sans et avec piégeage.

Avec la période de la semaine 12 à la semaine 20, soit du 25 mars au 11 juin 2014, 18% de la population migrante échappe à l'échantillonnage. Notamment, les individus de 3 ans de mer, le début de période (représentant 72% de la population avant piégeage en 2014) sont alors sous représentés.

L'ensemble des analyses permet de proposer un protocole de piégeage optimal afin non seulement de garantir les effectifs de poissons pour la pisciculture et la représentativité de l'échantillon de saumons mais également de minimiser l'impact de cette opération.

Pour une étude sur l'origine des saumons de retour à Vichy, les géniteurs de la pisciculture ont été génotypés. Nous sommes donc en mesure actuellement de retracer l'origine génétique des individus. Les difficultés de cette expérimentation et des résultats sont que nous devons travailler par cohorte les retours s'échelonnent sur trois ans. Il est non seulement nécessaire de récapituler les individus sur cette période mais les résultats sont également soumis à critique puisque basés sur une seule année de reproduction. Il suffit d'une année comme 2010 avec moins de 200 géniteurs de retour pour que l'ensemble des résultats soient biaisés.

Le tableau de bord migrateur: Le travail de bancarisation a bien avancé depuis le début de la mise en place de l'outil, avec un nombre croissant de bases développées et de données saisies. Cet effort devra se poursuivre dans les exercices futurs à la fois pour maintenir à jour ces bases de données mais également de façon à poursuivre le développement des bases.

Le Tableau de Bord SALT a poursuivi son travail d'aide à la gestion en participant à la finalisation de l'étude sur l'impact des ouvrages hydroélectriques à la dévalaison des smolts et des anguilles argentées.

Le tableau de bord est visible sur migrateurs-loire.fr.

Clôture : Mr Guinot fait part de la commission parlementaire du 25 novembre à laquelle Aurore Baisez va assister, les questions qui sont posées et la composition de cette commission sont inconnues au jour de l'assemblée générale.

2014 est une année intéressante et encourageante pour le saumon, les taux survie sous gravier sont des signaux très favorables qui nous poussent à continuer de la restauration. On commence à s'intéresser aux habitats et c'est important et cohérent avec la politique publiques notamment DCE. Le travail sur les ammocètes est très important d'autant que la part continentale est longue. Les migrateurs sont les bénéficiaires de politiques de la restauration et des indicateurs privilégiés de cette restauration. C'est donc une perspective porteuse que de s'interroger sur la situation de ces espèces.

Je vous remercie de votre attention.

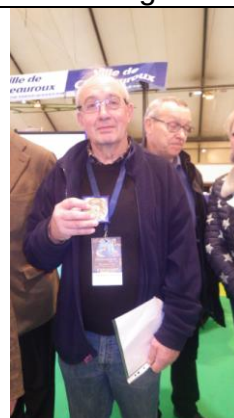
Récompenses – Trophées et médailles

Médailles du Mérite Associatif de la Fédération Nationale de la Pêche en France
délivrées le 6 février 2016 au 20e Salon de la Pêche

NOMS	PRÉNOMS	Titre
RETY	Joël	Président du Syndicat du Nahon Céphons
PALLAS	Jacques	Maire de Saint-Georges-sur-Arnon



Jacques PALLAS



Joël RETY

Trophée de Vermeil de la Fédération - 50 ans de fidélité

NOMS	PRÉNOMS	A.A.P.P.M.A.	Date d'entrée dans l'association
CHEZEAUX	Jacques	CONCREMIERS	1966

Trophée d'Argent de la Fédération - 35 ans de fidélité

NOMS	PRÉNOMS	A.A.P.P.M.A.	Date d'entrée dans l'association
ROBIN	Pierre	CHATEAUROUX	1981
FREMONT	Jean-Michel	FLERE LA RIVIERE	1981
LEPIFFE	Gérald	VALENÇAY	1981
HYMBERT	Serge	LA VERNELLE	1981

Trophée de Bronze de la Fédération - 20 ans de fidélité

NOMS	PRÉNOMS	A.A.P.P.M.A.	Date d'entrée dans l'association
MAZEROLLES	Alban	BUZANÇAIS	1996
BOULLAND	Jean-Michel	LANGÉ	1996
GARCIA	Rodolphe	LANGÉ	1996
MICHENET	Patrick	LANGÉ	1996
RABIER	Michel	PELLEVOISIN	1996

Assemblée Générale Extraordinaire

Liste des candidats au Conseil d'Administration de la Fédération

Candidats	Date de Naissance	Domicile	AAPPMA	TOTAL VOIX
BARBAT Patrick	23/05/1957	Rue du Chêne 36200 LE PÊCHEREAU	Argenton	44
BRIALIX Daniel	15/01/1952	77 rue de Varennes 36210 CHABRIS	Chabris	49
DE TRISTAN Jean	06/12/1932	Château de Céré 36370 SAINT HILAIRE	Saint Hilaire	48
GIBILARO Gaëtan	24/04/1962	Bloux 36170 LA CHATRE L'ANGLIN	Mouhet	48
GOBYN Jean-Claude	13/08/1948	22 rue des Vignes 36100 LES BORDES	Issoudun	49
LEGER Patrick	14/01/1952	13, Le Clos de la Grange 36400 LA CHÂTRE	La Châtre	47
MAZEROLLES Alban	10/01/1979	54 route de Châtillon 36290 MEZIERES EN BRENNÉ	Buzançais	49
MOULIN Nicolas	09/07/1985	11 rue Roger Cazala 36200 LE PÊCHEREAU	Argenton	49
PERRIGAUD Serge	14/05/1947	35 rue de la Côte des Boissons 36800 RIVARENNES	Saint-Gaultier	49
PRINET Pierre	27/02/1986	2 allée des Noisetiers 36000 CHATEAUROUX	Villedieu / Indre	49
ROBIN Stéphane	27/11/1973	174 rue du 3ème RAC 36000 CHATEAUROUX	Châteauroux	48
ROGIER Philippe	31/12/1957	Avenue des Arènes 36110 LEVROUX	Langé	48
TAUPIN Jean-Marc	10/08/1946	29 rue Pasteur 36120 ARDENTES	Ardentes	48
THIBAUT Jean-Claude	13/10/1953	Les Places 36150 LINIEZ	Liniez	49

Membres du Conseil d'Administration élus le 19 mars 2016



BARBAT
Patrick



BRIALIX
Daniel



DE TRISTAN
Jean



GIBILARO
Gaëtan



GOBYN
Jean-Claude



LEGER
Patrick



MAZEROLLES
Alban



MOULIN
Nicolas



PERRIGAUD
Serge



PRINET
Pierre



ROBIN
Stéphane



ROGIER
Philippe



TAUPIN
Jean-Marc



THIBAUT
Jean-Claude